

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 9 mai 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

| | | | |
|------|------------------|--------------|----------------------------|
| M. | Denis Chandonnet | Représentant | Amos |
| M. | Lionel Pelchat | Maire | Barraute |
| M. | Jean-Pierre Naud | Maire | Berry |
| M. | Rosaire Guénette | Maire | Champneuf |
| M. | Michel Lévesque | Maire | La Corne |
| M. | Guy Lemire | Maire | La Morandière |
| M. | René Martineau | Maire | La Motte |
| M. | François Lemieux | Maire | Landrienne |
| M. | Rémi Gilbert | Maire | Launay |
| Mme. | Huguette Saucier | Mairesse | Preissac |
| M. | Maurice Godbout | Maire | Saint-Dominique-du-Rosaire |
| M. | Félix Labrecque | Représentant | Saint-Félix-de-Dalquier |
| M. | Martin Roch | Maire | Saint-Mathieu-d'Harricana |
| M. | Pascal Rheault | Maire | Sainte-Gertrude-Manneville |
| M. | Ghislain Nadeau | Maire | Trécesson |
| M. | Denis Lebel | Représentant | TNO Lac-Chicobi (Guyenne) |

Ainsi que :

| | | |
|------|------------------|-------------------------------------|
| M. | Michel Roy | Directeur général. |
| Mme. | Doris Jubinville | Directrice générale adjointe. |
| Mme. | Carole Lanoix | Directrice du Service Financier. |
| M. | Normand Grenier | Directeur du Service d'Aménagement. |

Sont absents :

| | | | |
|------|---------------|--------------|-----------------------|
| Mme. | Gaby Chiasson | Mairesse | Rochebaucourt |
| M. | Réal Nolet | Représentant | Saint-Marc-de-Figuery |

046-05-2012

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chéburin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 avril 2012.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 2 mai 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Rencontre avec les représentants du Comité organisateur des Fêtes du 100^{ième} anniversaire de la ville d'Amos.
7. Correspondance.
8. Administration :
 - 8.1 Présentation des états financiers au 31 décembre 2011.
 - 8.2 Nomination du vérificateur comptable pour 2012.
 - 8.3 Code d'éthique des employés de la MRC d'Abitibi – Avis de motion.
 - 8.4 Rencontres d'échange et d'information avec les directeurs généraux des municipalités.
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Pacte Rural – Recommandations.
 - 9.2 Fonds Max Mobilité – Max Taxi.
 - 9.3 Fonds de développement touristique – Présentation du bilan.
10. Municipalités :
 - 10.1 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery – Grands Prix de la Ruralité.
11. TNO.
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Service de Sécurité Incendie – Étude – Suivi.
13. Aménagement :
 - 13.1 Programme de développement de la zone agricole.
 - 13.2 Demande à portée collective (article 59) – Décision de la CPTAQ.
 - 13.3 Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) – Paysage et milieu environnant des milieux récréotouristiques et de villégiature.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Modification au règlement # 100 « Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi – Modalités de gestion » - Avis de motion.
15. Service d'Évaluation :
 - 15.1 Règlement # 119 abrogeant le règlement # 58 « Désignant les municipalités de la MRC d'Abitibi régies par le Code Municipal, récipiendaires des demandes de révision au rôle d'évaluation foncière » - Adoption.
16. Autres sujets :
 - 16.1 Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux – Rapport d'activités 2011-2012.
 - 16.2 Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana – Support financier.
 - 16.3 Conférence Régionale des Élus – Projet de Parc National d'Opémican.
 - 16.4 Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire – Programme PIQM – Modifications.
17. Sujets de discussion sans prise de décision.
 - 17.1 Gestions des matières résiduelles – Appel d'offres commun pour la cueillette.

18. Informations :
- 18.1 Activités et représentation du préfet du 12 avril au 9 mai 2012.
 - 18.2 Hydro Québec – Travaux d'élagage des arbres dans la MRC d'Abitibi.
 - 18.3 FQM – Obligations en matière de reddition de comptes.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

047-05-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 AVRIL 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ghislain Nadeau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 11 avril 2012.

ADOPTÉE

COMITÉ ADMINISTRATIF :

Suivi de la rencontre du 2 mai 2012 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, présente aux maires les dossiers qui ont traités par le Comité Administratif lors de la rencontre du 2 mai dernier et répond à leurs questionnements.

Dates des rencontres :

Compte tenu que les rencontres du Comité Administratif se tiennent une semaine seulement avant les rencontres de l'Assemblée Générale des maires ce qui ne permet pas toujours aux maires de recevoir et de prendre connaissance des procès-verbaux avant l'Assemblée Générale, il est demandé de vérifier la possibilité de modifier les dates de rencontres du Comité Administratif.

Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du Comité Administratif.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 100^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VILLE D'AMOS :

Ce sujet est reporté à la rencontre du 13 juin prochain.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

| | | |
|------------|---|--|
| 2012-04-11 | M. Clément Gignac, ministre Ressources Naturelles et Faune | Résolution # 014-02-2012 Intention de regroupement de trois organismes dans un projet commun de forêt de proximité sur le territoire de la MRC d'Abitibi. |
|------------|---|--|

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs :

Le MDDEP nous a fait parvenir un certificat d'autorisation pour l'aménagement et l'exploitation d'une plateforme de compostage.

Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire :

Le MAMROT nous informe que la Semaine de la municipalité 2012 se tiendra du 3 au 9 juin prochain.

Produits Forestiers Résolu :

Le 19 avril dernier, Monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, adressait une lettre à Monsieur Richard Garneau, président et chef de la direction de Produits Forestiers Résolu, lui demandant de lui faire connaître les orientations futures pour l'usine d'Amos.

M. Garneau donne donc suite à la demande de Monsieur Gendron en soulevant les problématiques suivantes :

- Depuis les années 2000, la consommation de papier journal a diminué dramatiquement;
- La baisse des marchés outremer est encore plus sérieuse;
- Les coûts de l'usine d'Amos sont les plus élevés au Québec;
- Les Fonds disponibles pour financer des projets d'amélioration sont limités.

RAPPORTS FINANCIERS 2011 POUR LA MRC D'ABITIBI ET LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Daniel Tétreault, vérificateur comptable, fait la présentation des rapports financiers de la MRC d'Abitibi et des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier, invite également les maires à prendre connaissance d'un document « maison » présentant un état simplifié des résultats au 31 décembre 2011.

048-05-2012 **VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Daniel Tétreault, comptable agréé, pour effectuer la vérification des états financiers de la MRC d'Abitibi, du Service Forêt et des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy pour l'exercice financier 2012 selon les honoraires suivants :

| | |
|---|---------|
| MRC d'Abitibi | 3 575\$ |
| TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy | 2 050\$ |
| Service Forêt | 2 560\$ |

ADOPTÉE

049-05-2012 **RÈGLEMENT ADOPTANT LE « CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS DE LA MRC D'ABITIBI » – AVIS DE MOTION :**

Conformément à l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. ch. E-15.1.0.1), Monsieur Jacques Riopel, préfet, donne avis de motion de l'adoption lors de la séance régulière du 12 septembre 2012, d'un règlement adoptant le « Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Abitibi ».

Le Code d'éthique sera préalablement soumis à la consultation des employés le 21 juin 2012.

ADOPTÉE

050-05-2012 **RENCONTRES D'ÉCHANGE ET D'INFORMATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS :**

ATTENDU que les directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi ont manifesté leur intérêt de se rencontrer à intervalle régulier afin d'échanger sur différents sujets d'actualité pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à participer à ces rencontres.

ADOPTÉE

051-05-2012 **PACTE RURAL – PROJETS POUR L'EXERCICE 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de faire la répartition du budget du Pacte Rural pour l'exercice 2012-2013 selon le document annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

052-05-2012 **FONDS MAX MOBILITÉ – MAX TAXI :**

Considérant le succès du projet pilote Max Taxi, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Labrecque et unanimement résolu d'autoriser une aide financière à même le Fonds Max Mobilité pour un montant de 15 000,00\$ afin de prolonger le projet qui répond à un besoin sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – PRÉSENTATION DU BILAN :

Madame Catherine Deshaies, conseillère en développement des entreprises technologiques, touristiques, de loisirs et de communications au Centre Local de Développement Abitibi, présente aux maires le bilan du Fonds de développement touristique.

En commençant, Madame Deshaies fait un bref retour sur le Plan stratégique de développement touristique 2007-2012 de la MRC d'Abitibi qui a donné naissance au Fonds de développement touristique. Les résultats des objectifs ciblés sont les suivants :

| OBJECTIFS | RÉSULTATS |
|---|---|
| Contribution à l'augmentation de 7% du nombre de nuitées commerciales : | Les résultats concernant l'augmentation du nombre de nuitées commerciales seront connus en mai 2012 selon une étude commandée auprès de l'Institut de la Statistique du Québec. |
| Augmentation de 15% de la fréquentation touristique des campings : | Pour ce qui est des données statistiques des campings, le nombre trop peu élevé de campings publics ne nous permet pas d'obtenir la donnée territoriale. |
| Augmentation de 10% de la fréquentation touristique des principaux attraits : | En ce qui concerne l'achalandage des attraits touristiques du territoire, les données sont très positives puisqu'on remarque une augmentation de 9,6% depuis 2008. |

Observation du Comité de suivi :

- Les critères d'évaluation du Fonds couvraient trois (3) types d'organisations : récréologique, touristique et événementielle;
- Les entreprises touristiques n'ont pas encore atteint la rentabilité;
- Développer davantage d'attraits risquerait de compromettre ceux existant, il est préférable d'en finaliser la consolidation;
- Les critères du Fonds mériteraient d'être davantage en concordance avec le Plan stratégique de développement pour maximiser sa réalisation;
- La consolidation des entreprises existantes a été plus importante que prévue;
- Le Fonds contribue majoritairement aux entreprises locales non-admissibles au programme régional et pour d'autres, il joue le rôle d'effet de levier.

Suite à cette présentation, les maires sont invités à faire connaître leur intérêt au renouvellement du Fonds de développement touristique en y apportant les changements nécessaires observés entre autres, par le Comité de suivi et en tenant compte des recommandations du Comité de suivi qui sont les suivantes :

- Poursuivre l'étude dans le but de renouveler le Plan stratégique de développement touristique ainsi que le Fonds de développement touristique;
- Donner le mandat au CLD Abitibi de mettre à jour le Plan stratégique de développement touristique et le Fonds de développement touristique;
- Créer un Comité d'élus afin de travailler en partenariat avec le Comité de suivi du Plan stratégique de développement touristique pour encadrer le mandat du CLD Abitibi dans la mise à jour du Plan de développement touristique et du Fonds de développement touristique.

Suite aux discussions, la résolution suivante est adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

ATTENDU que certaines municipalités ont soulevé leur insatisfaction ainsi que certaines lacunes par rapport aux modalités et objectifs de la politique du Fonds de développement touristique;

ATTENDU que le bilan 2008-2011 du Fonds de développement touristique de la MRC d'Abitibi démontre que :

- C'est plus de 4 632 668\$ qui ont été investis sur le territoire soit un retour sur l'investissement de 9,68\$ par dollar mis dans le Fonds de développement touristique;
- Le Fonds de développement touristique est complémentaire au programme régional;
- Le Fonds de développement touristique est devenu un élément majeur dans la réalisation de plus petits projets touristiques;
- L'achalandage des attraits touristiques a augmenté de 9,6% depuis 2008.

ATTENDU que le Fonds de développement touristique constitue une des conditions de la mise en œuvre et du succès du Plan stratégique de développement touristique de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que le Plan stratégique de développement touristique 2007-2012 ainsi que le Fonds de développement touristique se termineront au 31 décembre 2012;

ATTENDU qu'il y a lieu de poursuivre la réflexion en vue de renouveler le Plan de développement touristique ainsi que le Fonds de développement touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu :

- De poursuivre l'étude dans le but de renouveler le Plan stratégique de développement touristique;
- De mandater le Centre Local de Développement Abitibi de mettre à jour le Plan stratégique de développement touristique ainsi que le Fonds de développement touristique;
- De renouveler le mandat des membres élus du Comité d'analyse du Fonds de développement touristique;
- De mandater le Comité d'analyse pour encadrer le mandat du Centre Local de Développement Abitibi et de faire par la suite des recommandations à l'Assemblée Générale des maires quant à la mise à jour du Plan de développement touristique et du Fonds de développement touristique.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012, CATÉGORIE « PRIX ORGANISME RURAL » :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery pour le dépôt de la candidature du Comité Santé Saint-Marc-de-Figuery aux Grands Prix de la Ruralité 2012, catégorie « Prix Organisme Rural » dans le cadre du réaménagement du local de santé et les nouveaux services offerts et ceux qui seront développés.

ADOPTÉE

SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – ÉTUDE – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires qu'il est entré en contact avec le représentant des entreprises Michel Maillé, expert en équipement incendie, qui a effectué à ce jour, plusieurs inventaires de services de sécurité incendie, tant pour des municipalités que pour des MRC.

En lui soumettant le nombre de services existant sur le territoire, le nombre de camions, etc. il serait en mesure de nous déposer une offre de service avec un tarif horaire plus les frais de déplacement.

De plus, lors du forum sur la sécurité incendie organisée par le Ministère de la Sécurité Publique qui se tiendra à Québec les 12 et 13 juin prochain, certaines approches auprès d'autres firmes pourront également être faites.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE :

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, ainsi que Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présentent aux maires certains éléments du Programme de développement de la zone agricole.

Après discussion, les maires reconnaissent la pertinence d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole et mandatent le Service d'Aménagement afin de :

- Recueillir des informations concernant le programme d'aide;
- Communiquer avec les partenaires (UPA, MAPAQ, MAMROT, CLD) afin d'obtenir leur avis ainsi que leur collaboration pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole.

055-05-2012

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (ARTICLE 59) – DÉCISION DE LA CPTAQ – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE :

Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement de contrôle intérimaire portant sur les usages permis à l'intérieur des îlots déstructurés et sur les 18 propriétés identifiées dans le dossier numéro 370395 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) – SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE ET DE VILLÉGIATURE :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, explique aux maires que le Comité technique « paysage » de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de la MRC d'Abitibi a complété son analyse.

Le Comité a déposé à la TLGIRT des propositions liées aux préoccupations pour le secteur récréotouristique et de villégiature. Les membres de la TLGIRT doivent consulter leurs organismes respectifs pour recueillir leurs commentaires et demandes de bonification.

Les propositions présentent des objectifs et des mesures d'encadrement pour le paysage et le milieu environnant pour les sites suivants :

- Sites d'intérêt avec vue panoramique (Mont Vidéo, tour d'observation à Preissac, etc.);
- Secteurs et lacs de villégiature;
- Terrains de camping;
- Sentiers linéaires et regroupés;
- Abris sommaires (camps de chasse).

Les commentaires et demandes de bonification des propositions devront être approuvés par la TLGIRT de la MRC d'Abitibi afin que par la suite des recommandations soient déposées au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune pour l'élaboration du plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO).

Les maires sont donc invités à une rencontre d'information qui se tiendra le 29 mai prochain à l'Hôtel des Eskers alors que les propositions seront présentées.

056-05-2012

FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI – MODALITÉS DE GESTION – AVIS DE MOTION :

Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil de l'adoption d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 100 « Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Modalités de gestion ».

Les maires ayant une copie du projet de règlement dans leur dossier, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

057-05-2012

RÈGLEMENT NUMÉRO 119 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 58 « DÉSIGNANT LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI RÉGIÉS PAR LE CODE MUNICIPAL RÉCIPENDAIRES DES DEMANDES DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 119 « Abrogeant le règlement numéro 58 désignant les municipalités de la MRC d'Abitibi régies par le Code Municipal récipendaires des demandes de révision au rôle d'évaluation foncière ».

ADOPTÉE

058-05-2012

COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2011-2012 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d’adopter le rapport d’activités 2011-2012 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE L’HARRICANA – SUPPORT FINANCIER :

Le 14 mars dernier l’Assemblée Générale des maires adoptait la résolution numéro 024-03-2012 par laquelle la MRC d’Abitibi accordait, conjointement avec la MRC de la Vallée-de-l’Or, une somme récurrente de 5 000,00\$ par année dès l’exercice financier 2012 pour l’entretien du réseau de navigation de la rivière Harricana incluant la zone de la MRC d’Abitibi et de la MRC de la Vallée-de-l’Or.

Le 18 avril dernier, la MRC de la Vallée-de-l’Or adoptait la résolution numéro 8975-04-12 par laquelle elle confirmait qu’elle ne participerait pas à la création d’un Fonds de roulement pour l’entretien des voies navigables de l’Harricana et recommandait à la Société de mise en valeur du bassin de l’Harricana de solliciter l’aide financière des organismes de développement touristique de l’Abitibi-Témiscamingue.

Les maires de la MRC d’Abitibi doivent faire connaître leur position à savoir s’ils maintiennent malgré tout leur support financier à la Société de mise en valeur du bassin de l’Harricana.

Compte tenu qu’une rencontre est prévue entre les représentants de la Société de mise en valeur du bassin de l’Harricana et ceux du Centre Local de Développement de la Vallée-de-l’Or, le 10 mai prochain, il est convenu de reporter ce sujet à l’ordre du jour de l’Assemblée Générale des maires du 13 juin prochain.

059-05-2012

PROJET DE PARC NATIONAL D’OPÉMICAN – APPUI AU MÉMOIRE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L’ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d’appuyer le mémoire déposé par la Conférence Régionale des Élus de l’Abitibi-Témiscamingue au Ministère du Développement Durable, de l’Environnement et des Parcs dans le cadre du projet de Parc National d’Opémican.

ADOPTÉE

PROGRAMME D’INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – VOLET 3 – MODIFICATIONS :

Les maires sont informés que Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l’Occupation du Territoire, a annoncé d’importantes modifications au Volet 3 du Programme d’infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) qui inclut maintenant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux aux mandats d’expertise pour les travaux d’infrastructure admissibles. La date limite pour présenter une demande d’aide financière dans le cadre de ce programme est reportée au 31 décembre 2012.

Ces modifications permettront donc de mieux répondre à certains besoins dont les municipalités et les MRC avaient fait part au ministère.

Avant d’aller de l’avant dans ce programme, il serait important de faire une estimation des besoins des municipalités et des coûts récurrents pour le futur.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – APPEL D’OFFRES COMMUN POUR LA CUEILLETTE – SUIVI :

Monsieur Michel Lévesque, maire de la municipalité de La Corne, s’informe de l’avancement du dossier d’appel d’offres commun pour la cueillette des matières résiduelles.

Compte tenu que certains aspects légaux de ce dossier restent à vérifier, les démarches sont arrêtées pour l’instant.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Activités et représentations du préfet du 12 avril au 9 mai 2012;
- Hydro Québec – Travaux d’élagage des arbres dans la MRC d’Abitibi.
- Fédération Québécoise des Municipalités – Obligations en matière de reddition de comptes.

060-05-2012 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ghislain Nadeau et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.